

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°138/2022

Envoyé en préfecture le 28/10/2022
Reçu en préfecture le 28/10/2022
Affiché le 
ID : 039-200090579-20221027-D_138_2022-DE

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 79
Suppléants présents : 4
Pouvoirs : 7

Date de convocation :

21/10/2022

Date d'affichage :

28/10/2022

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents (79) :

BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAILLY Thierry ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; CORON Nathalie ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HOTZ Richard ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Héléne ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROUX Nathalie ; ROZEK Evelyne ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne.

Délégués suppléants présents (4) : GIBOZ Brigitte ; GIRARDOT Michel ; RIQUOIS Jean-Pierre ; VICHOT Étienne.

Excusés ayant donné pouvoir (7) : ANDREY Patrick à Jean-Charles GROSDIDIER ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CAPELLI Sophie à DAVID Lauriane ; GIROD Franck à PROST Philippe ; GRAS Françoise à CALLAND Jacques ; ETCHEGARAY Josiane à BUCHOT Jean-Yves.

Excusés : CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HUGONNET Franck ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LONG Grégoire ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre (représenté par GIRARDOT Michel) ; VUITTON Antoine (représenté par VICHOT Étienne).

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Laurence ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; FIEUX Henri-Didier ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : Guy PIETRIGA

Objet : ESPACES NATURELS SENSIBLES - Demande de labellisation Espace Naturel Sensible « Lac de Chalain »

Rapporteur : Jean-Noël RASSAU

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Contexte général sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

La politique Espace Naturel Sensible, non réglementaire, est de compétence départementale, conformément aux articles L113-8 à 14, L215-1 à 24 et L331-3 à 34 du code de l'urbanisme : afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues, et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est ainsi compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des ENS.

La mise en œuvre de cette compétence se traduit par l'élaboration d'un schéma départemental des ENS qui définit la politique et les moyens d'intervention du Département. Ce document définit les priorités du Département en matière d'acquisition foncière, de connaissance du patrimoine naturel et paysager, de gestion des espaces, de mise en réseau des acteurs, d'ouverture au public et d'éducation à l'environnement. Dans le Jura, un schéma des ENS approuvé en 2016 identifie les sites prioritaires et secondaires destinés à être labellisés, la désignation finale n'intervenant qu'après demande locale et validation par le Conseil Départemental. Les périmètres exacts des sites sont définis par les acteurs locaux et le Département.

La part départementale de la taxe d'aménagement permet au Département de mobiliser des moyens financiers nécessaires à sa politique ENS et d'accompagner les gestionnaires de sites (politique foncière, connaissance et gestion du patrimoine, ouverture au public et valorisation du site, éducation à l'environnement). Cette politique, basée sur le volontariat, permet donc un appui administratif, technique et financier du Département dans un objectif de protection et de valorisation du patrimoine naturel.

L'ENS « Lac de Chalain »

Le lac de Chalain, propriété du Département, a été classé ENS le 29 juin 2017. Terre d'Emeraude Communauté est propriétaire de parcelles situées sur la rive ouest du lac (autrefois propriétés de l'ancienne Communauté de Communes du Pays des Lacs) qui relèvent également du schéma départemental des ENS.

Le Département du Jura mène aujourd'hui un programme d'ensemble, décliné autour de plusieurs thématiques (assainissement, agriculture, environnement, tourisme...), qui vise à préserver le lac de Chalain, menacé par un phénomène d'eutrophisation et de désoxygénation. L'un des objectifs du travail

mené est de redonner au lac et à son environnement proche, qui contribue directement à son équilibre, leur fonctionnement naturel, à travers la restauration de milieux naturels aquatiques et humides fonctionnels.

La labellisation Espaces Naturels Sensibles des parcelles de Terre d'Emeraude Communauté concernées par la présente délibération permettrait ainsi de travailler en étroite collaboration avec le Département sur la gestion future du site, en bénéficiant de son appui administratif, technique et financier. Il est précisé ici que :

- le rôle de chacune des parties et les premières opérations envisagées feront l'objet d'une convention établie d'un commun accord entre Terre d'Emeraude Communauté et le Département, annexée à la présente délibération ;
- un plan de gestion arrêté en concertation entre les parties définira les actions qui seront mises en œuvre et financées par le Département sur ces parcelles.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de solliciter le Département pour la labellisation ENS des parcelles suivantes, propriétés de Terre d'Emeraude Communauté :

Commune administrative	Section	Numéro parcelle	Lieu-dit	Intérêt labellisation	Surface proposée ENS (m ²)
MARIGNY	ZC	8	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	930
MARIGNY	ZC	12	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	830
MARIGNY	ZD	30	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	2 940
MARIGNY	ZD	35	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	840
MARIGNY	ZD	37	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	910
MARIGNY	ZD	39	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	9 310
MARIGNY	ZD	40	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	14 200
MARIGNY	ZD	41	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	2 600
MARIGNY	ZD	42	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	610
MARIGNY	ZD	43	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	680
MARIGNY	ZC	57	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	1 458
MARIGNY	ZC	62	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	4 224
MARIGNY	ZC	75	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	184
MARIGNY	ZC	77	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	252
MARIGNY	ZC	79	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	36 086
MARIGNY	ZC	80	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	792
MARIGNY	ZC	82	LA SAIRE	Zone humide du Vernois	705
MARIGNY	ZD	89	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	560
MARIGNY	ZD	93	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	2 382
MARIGNY	ZD	103	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	4 610
MARIGNY	ZD	105	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	80 452
MARIGNY	ZD	107	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	5 868
MARIGNY	ZD	109	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	6 102
MARIGNY	ZD	111	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	6 312
MARIGNY	ZD	113	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	451
MARIGNY	ZD	115	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	4 192
MARIGNY	ZD	117	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	693
MARIGNY	ZD	118	LES VERNOIS	Zone humide du Vernois	14
DOUCIER	ZD	148	SOUS LE CROSOT	Zone humide du Vernois	11 900
FONTENU	0A	674	LAC DE CHALAIN	Zone humide du Vernois	2 647
FONTENU	0A	675	LAC DE CHALAIN	Zone humide du Vernois	165
FONTENU	0A	676	LAC DE CHALAIN	Zone humide du Vernois	3 951
total surface					207 850

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 1^{er} juin 2022 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE SOLLICITER le Département pour la labellisation Espaces Naturels Sensibles des parcelles listées ci-dessus,

D'APPROUVER la convention de partenariat entre Terre d'Emeraude Communauté et le Département du Jura relative à la gestion du site ENS « Terre d'Emeraude Communauté - Lac de Chalain » jointe en annexe,

De CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, Monsieur Franck GIROD et le délégué communautaire en charge de Natura 2000, Monsieur Jean-Noël RASSAU, de suivre ce dossier,

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout document relatif à cette décision notamment la convention relative à la gestion du site ENS « Terre d'Emeraude Communauté - Lac de Chalain », ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les
membres présents.

Pour extrait conforme,


Le Président

